



# Dispositif Eco Energie Tertiaire

12 avril 2022



# PROGRAMME

- Accueil par l'ATEE Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté  
*Nadine ADRA, ATEE AURA, Paule NUSA et Solène GUILLET, ATEE BFC*
- Avancée des textes liés au Décret Tertiaire au 12 avril,  
*Philippe CARRION, DREAL Bourgogne Franche-Comté*
- Principales questions et problématiques posées par les secteurs concernés  
*Catherine MOUTET et Philippe LAMY, AFNOR Energies Ingénierie,  
Alexis HINGREZ, Cler Ingénierie*
- Comment l'ISO 50001 (et le programme PRO-SMEen) peuvent-ils être un outil efficace pour aborder le décret tertiaire ?  
*Daniel CAPPE, ATEE*
- Témoignages d'entreprises  
*Irina CONDRUC -CMD Engrenages et Réducteurs, Julie Seguin - MACORS, Marie-Anne BONNIEUX et Christophe LACHAT - Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté*
- Clôture



# Accueil par l'ATEE Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté

*Nadine ADRA, ATEE AURA, Paule NUSA et Solène GUILLET, ATEE BFC*

## L'ASSOCIATION TECHNIQUE ENERGIE ENVIRONNEMENT



C'est une **association professionnelle française** créée en 1978 dont le but est la **promotion de l'efficacité énergétique** dans les entreprises et les collectivités, l'information sur les enjeux environnementaux liés à l'énergie et le soutien **aux énergies renouvelables**.



Elle compte **2 500 adhérents**, dont elle rassemble les **personnes physiques** ou **morales** concernées par la **maîtrise de l'énergie** y compris son **impact sur le climat**.



Avec ses **6 clubs thématiques** (C2E, Biogaz, Power to Gas, Stockage d'Énergies, Cogénération, Pyrogazéification) et ses **11 délégations régionales**, l'ATEE constitue un **carrefour d'échanges** et de réflexion pour ses adhérents permettant de confronter les points de vue et de capitaliser les **retours d'expérience**.



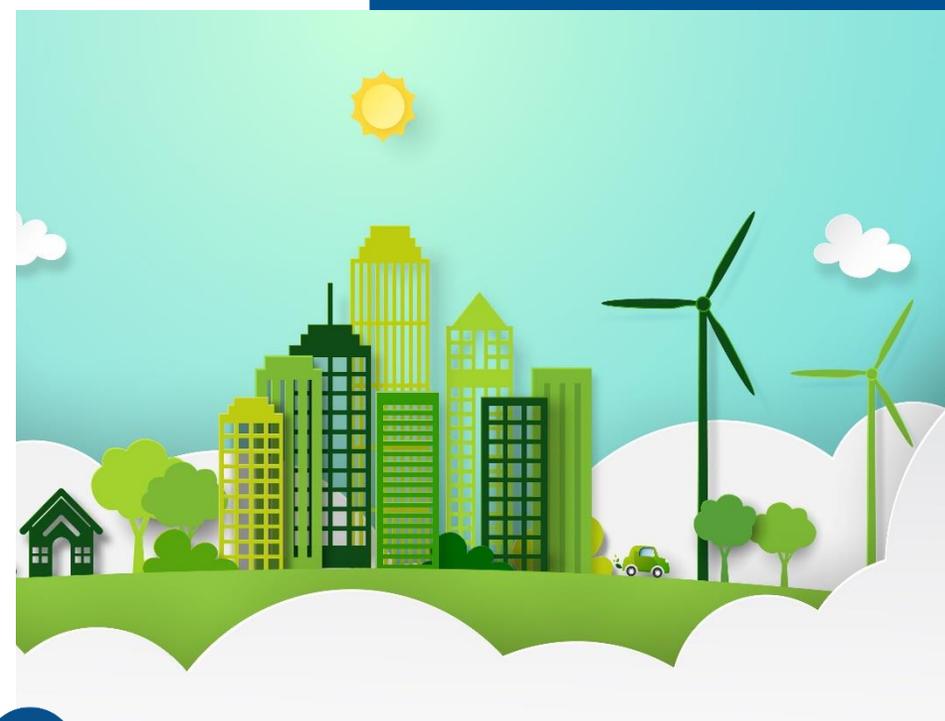
Chaque année, c'est **plus de 40 événements** organisés autour de la maîtrise de l'énergie : colloques, conférences, visites.



Le département Maîtrise de l'Énergie anime la **Communauté des Référents de l'énergie**. Il porte **3 programmes nationaux** : **PRO-SMEn** dont l'objet est de promouvoir la certification ISO 50001 et **PROREFEI** qui forme les salariés en charge de la gestion de l'énergie pour les accompagner dans leur démarche d'efficacité énergétique et **OSCAR** pour faciliter l'accès aux aides à la rénovation énergétique.



L'ATEE publie **ENERGIE PLUS**, la **revue bimensuelle** de la maîtrise de l'énergie.



Agir ensemble pour une énergie durable, maîtrisée et respectueuse de l'environnement.

# L'ATEE en Bourgogne Franche-Comté





# L'ATEE en Auvergne-Rhône-Alpes



**Nadine ADRA**  
Présidente ATEE  
Auvergne-Rhône-Alpes



**Jean-François LUCAS**  
Délégué ATEE Auvergne-  
Rhône-Alpes



*Sur Internet... plus de 50 000 visites par mois*



[www.atee.fr](http://www.atee.fr)



**inscrivez-vous à la newsletter  
et rejoignez les 5500 abonnés**



# Avancée des textes liés au Décret Tertiaire au 12 avril

*Philippe CARRION, DREAL Bourgogne Franche-Comté*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## LE DISPOSITIF « ECO-ENERGIE-TERITIAIRE »

Décryptage réglementaire

12 avril 2022

---

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne Franche-Comté (DREAL)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## LE BÂTIMENT : UNE PRIORITÉ DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Le secteur du bâtiment

**46%**

part des bâtiments résidentiels  
et tertiaires dans la  
consommation énergétique en  
France



**1/4**

part des bâtiments résidentiels  
et tertiaires dans les émissions  
de gaz à effet de serre en France



### Les bâtiments tertiaires

**973**

millions de m<sup>2</sup> de bâtiments  
tertiaires en France



**1/3**

de la consommation d'énergie  
des bâtiments provient du  
secteur tertiaire en France



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne Franche-Comté  
(DREAL)



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## LE DISPOSITIF « ECO-ENERGIE TERTIAIRE »

- Des exigences réglementaires pour tout **bâtiment à usage tertiaire de plus de 1000 m<sup>2</sup>**
- Une **double obligation** :
  - De réduire les consommation d'énergie
  - D'afficher les résultats sur **OPERAT**
- Des objectifs **progressifs**, avec deux modalités d'atteinte
- Des objectifs **modulables**
- Des **exceptions**

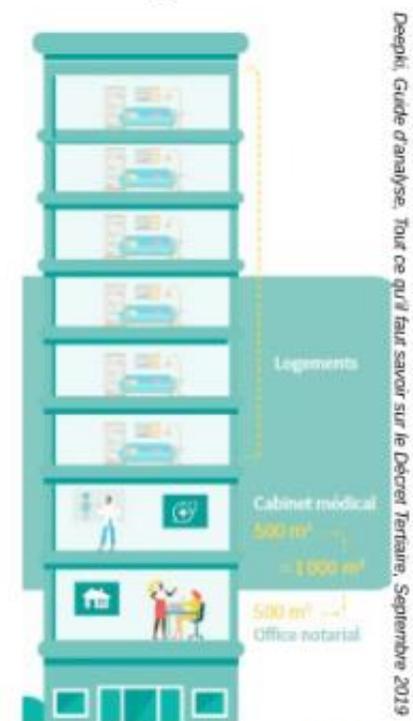
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne Franche-Comté (DREAL)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Assujettissement



Bâtiment d'une surface supérieur ou égale à 1 000 m<sup>2</sup> exclusivement alloué à un usage tertiaire



Toutes parties d'un bâtiment à usage mixte qui hébergent des activités tertiaires et dont le cumul des surfaces est supérieur ou égal à 1000 m<sup>2</sup>



Tout ensemble de bâtiments situés sur une même unité foncière ou sur un même site dès lors que ces bâtiments hébergent des activités tertiaires sur une surface cumulée supérieure ou égale à 1 000 m<sup>2</sup>

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne Franche-Comté (DREAL)



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Bâtiments et usages concernés

- Les bâtiments à **usage tertiaire** concernés par le dispositif sont les bâtiments construits **avant la publication de la loi ELAN (24/11/2018) ET après** (amendement loi Climat&Résilience)
- Les types d'usage concernés par le dispositif sont :
  - **les usages CVC** (ambiance thermique générale et ventilation, modulable selon le rythme d'occupation)
  - **les usages spécifiques** (propres à l'activité hébergée, eau chaude sanitaire, éclairage, modulable selon l'intensité d'usage)
- L'obligation de réduction des consommations énergétiques se mesure **en énergie finale** (énergie primaire moins pertes de transport, transformation, production)

---

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne Franche-Comté (DREAL)



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Niveau de consommation à atteindre

Tout bâtiment, partie ou ensemble de bâtiments soumis à l'obligation doit atteindre, pour chacune des années 2030, 2040 et 2050, les objectifs suivants :

- **Option 1 (valeur relative)** : Soit un niveau de consommation en énergie finale réduit, respectivement, de **40 %**, **50 %** et **60 %** par rapport à une consommation énergétique de référence qui ne peut être antérieure à 2010
- **Option 2 (valeur absolue)**: Soit un niveau de consommation d'énergie finale fixé en **valeur absolue**, en fonction de la consommation énergétique des bâtiments nouveaux de leur catégorie

---

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne Franche-Comté (DREAL)



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Responsabilité propriétaires/ preneurs à bail

- « Les propriétaires des bâtiments ou des parties de bâtiments et, le cas échéant, les preneurs à bail sont soumis à l'obligation de réduction des consommations pour les actions qui relèvent de leurs **responsabilités respectives en raison des dispositions contractuelles régissant leurs relations** ».
- « Ils **définissent ensemble les actions** destinées à respecter cette obligation et mettent en œuvre les moyens correspondants chacun en ce qui les concerne, en fonction des mêmes dispositions contractuelles ».
- **Chaque partie assure la transmission des consommations d'énergie** des bâtiments ou parties de bâtiments la concernant pour assurer le suivi du respect de son obligation.

---

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne Franche-Comté (DREAL)



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Zoom sur les surfaces

- **Surface à prendre en compte**

Sommer les surfaces tertiaires sur une même unité foncière ou un même site

- **Surface de plancher** (déf article R111-22 du code de l'urbanisme)

- **Surface Utile Brute (SUB) acceptée**

- **Surface commerciale Utile (SCU ou GLA) acceptée pour les commerces** (à ajouter surfaces communes dans les centres commerciaux)

- **Surfaces exclues dans le calcul des 1000 m<sup>2</sup>**

Surfaces aménagées pour le stationnement

Surfaces des locaux techniques (chaufferie, déchets, ...)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Modulations possibles

- Selon le **volume d'activités**
- Liées à des **contraintes techniques, architecturales ou patrimoniales**
- Liées au **coût des actions « manifestement disproportionnées »**

---

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne Franche-Comté (DREAL)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

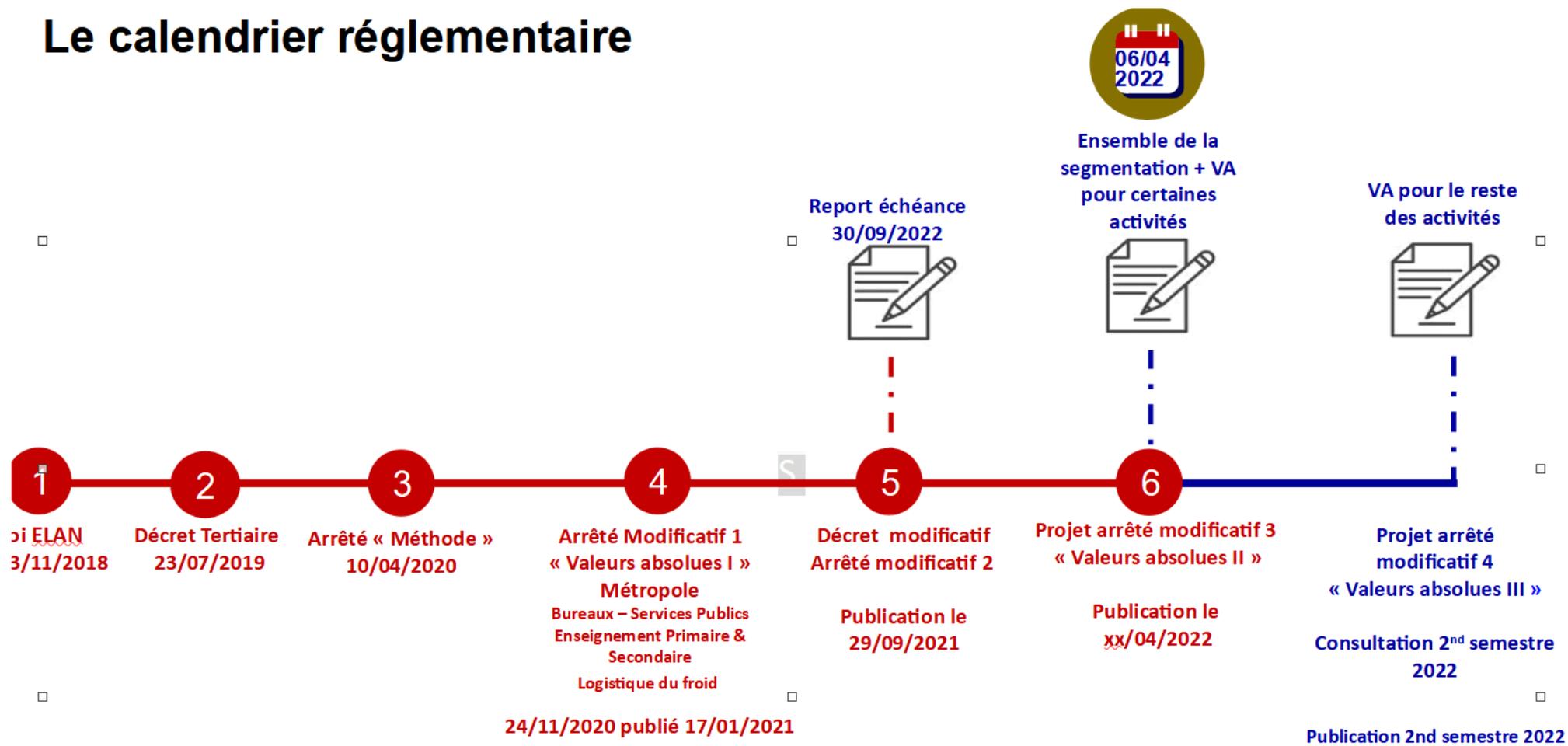
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Exceptions

- Les constructions provisoires
- Les lieux de culte (\*)
- les activités opérationnelle à des fins de défense, de sécurité civile ou de sûreté intérieure du territoire (\*)

*(\*) qu'il s'agisse de bâtiments, de parties de bâtiments ou d'ensemble de bâtiments*

## Le calendrier réglementaire





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Plateforme OPERAT

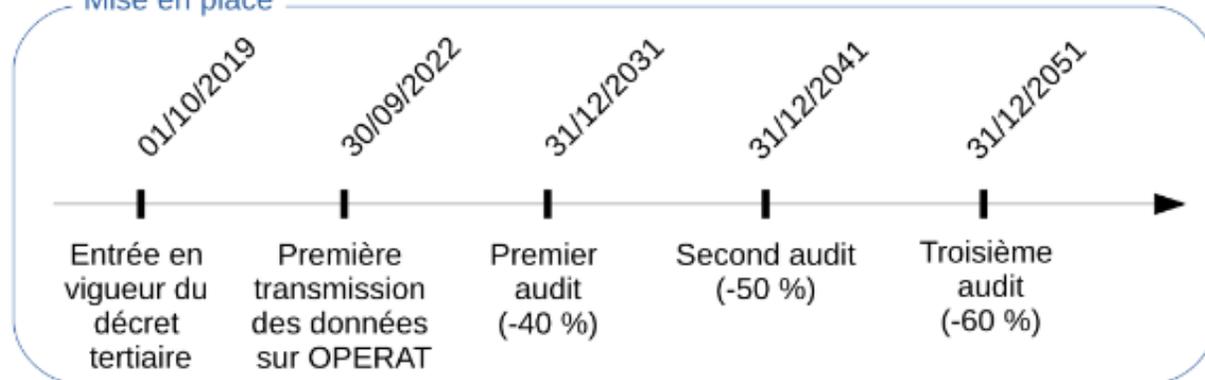
### Objectifs

Plateforme créée par l'Ademe dédiée aux obligés qui devront y regrouper l'ensemble des données bâtementaires et de consommations permettant de calculer l'atteinte des objectifs.

### Données à transmettre

- activité tertiaire exercée
- surface de chaque bâtiment ou partie de bâtiment
- consommations annuelles d'énergie
- année de référence et et consommations associées
- modulations du volume d'activité

### Mise en place



### Sanctions

- **Name&Shame**
- Mise en demeure / Programme d'actions correctives
- 1500€ personnes physiques  
7500€ personnes morales

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne Franche-Comté (DREAL)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

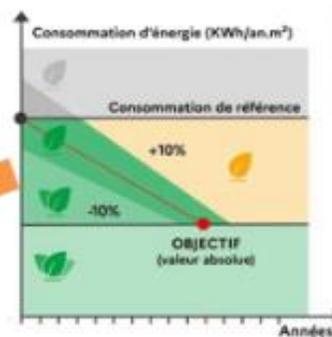
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ATTESTATION ANNUELLE

Observatoire de la Performance Énergétique, de la Renovation et des Bâtiments du Tertiaire		OPERAT			
<b>Attestation numérique annuelle de suivi des consommations d'énergie 2025</b>					
<b>Notation Eco Energie Tertiaire</b>					
Entité	Société Lambda	Catégorie Activité principale	Bureau		
Adresse	N° Rue Code Ville	Région climatique	FR		
Bâtiment(s)	Bâtiment en entier	Portée de bâtiment	Circonscription de bâtiments		
Calculs statistiques énergétiques de référence					
Consommation de référence (ref. année)		Année de référence: 2012			
<b>OBJECTIF</b>					
Objectifs en valeur absolue					
Credit 2010	100 kWh/m²	Objectif maximal	100 kWh/m²		
Credit 2012	100 kWh/m²	Objectif maximal	100 kWh/m²		
Credit 2014	100 kWh/m²	Objectif maximal	100 kWh/m²		
Credit 2016	100 kWh/m²	Objectif maximal	100 kWh/m²		
Credit 2018	100 kWh/m²	Objectif maximal	100 kWh/m²		
<b>LIENS DES CONSUMATIONS</b>					
<b>Représentation graphique des consommations cibles</b>					
Année	référence 2012	2013	2014	2015	2016
Consommation EP	100 kWh/m²	100 kWh/m²	100 kWh/m²	100 kWh/m²	100 kWh/m²
Évaluation émissions CO <sub>2</sub>	kg CO <sub>2</sub>				
Diagramme exploitation fichier Excel					
Evaluation à l'échelle du Patrimoine Année 2025		Identification du groupe			
		Notation Eco Energie Tertiaire			

Attestation annuelle permettant :

- d'évaluer la position par rapport à la trajectoire de consommation cible
- De fournir une notation qui reflète l'avancée dans la démarche



Note : La notation dépend de la position de la consommation de l'année considérée par rapport à la valeur absolue cible et au « fuseau enveloppe »

## Quelques éléments de vocabulaire Pour clarifier les choses...

### Une entité fonctionnelle = Un établissement

Définition INSEE: une unité de production ou d'activité géographiquement individualisée, exploitée par une entité juridique.

La notion d'« **unité géographiquement individualisée** » se rattache à une localisation géographique précise dans laquelle les activités sont hébergées (article 2 de l'arrêté du 10 avril 2020).

### Le SIRET

est une série de 14 chiffres : numéro SIREN (Système d'Identification du Répertoire des Entreprises) délivré lors de la création de l'entreprise + numéro NIC (numéro interne de classement).

Chaque entreprise dispose d'un seul SIREN, mais elle pourra être dotée de plusieurs SIRET si elle déclare plusieurs établissements / Déclaration des salariés.

**Secteur Privé** En général OK

**Secteur Public** particularité des SIRET / déclaration des salariés

➔ Cf. Adaptations OPERAT (E.Cabane) : ou **une autre référence**

## Les modalités de déclaration des consommations d'énergie

Dans tous les cas, la déclaration des consommations d'énergie d'une Entité Fonctionnelle Assujettie (EFA) s'établit au niveau de l'exploitant

**Cas A** : Propriétaire – exploitant (Maîtrise complète)

**Cas B** : Propriétaire bailleur / Preneur à bail exploitant

*NB* : Dans les 2 cas il peut exister un contexte de copropriété.



« **Les Propriétaires et les preneurs à bail se communiquent mutuellement les consommations annuelles énergétiques réelles de l'ensemble des équipements et des systèmes dont ils assurent respectivement l'exploitation** » (Cf. art.R.174-29 du CCH)



## Les modalités de déclaration des consommations d'énergie

Dans ce contexte, la déclaration des consommations d'énergie peut s'effectuer selon 3 possibilités (Souplesse du dispositif) :



1. soit par **le preneur à bail** sur la base des éléments transmis par le propriétaire (Consommations réparties, et le cas échéant part des consommations des communs) ;
2. soit par **le preneur à bail** sur ses propres consommations **et** par **le propriétaire**, dans le cadre d'un mandat, pour les consommations (réparties et communes) dont il assume la charge ;
3. soit par **un tiers mandaté** par l'exploitant et/ou le propriétaire

+ l'information supplémentaire apportée par les **Gestionnaires de Réseaux de Distribution** via les conventions passées avec l'Ademe



## Précisions sur la démarche à suivre

### **Etape 1 – Identifier l’assujettissement - Comment l’évaluer selon la configuration ?**

Multi-occupation ou non ; une ou plusieurs activités dans un bâtiment, sur un site, unité foncière

### **Etape 2 – Identifier la maille de déclaration (site – unité foncière)**

**Une analyse préalable est à mener :**

Pour permettre un suivi le plus efficace possible il convient (notamment pour les sites) de procéder à une déclaration (EFA) à un niveau pertinent selon :

Les fonctionnalités (Cf. CL : Mairie, groupe scolaire, salle polyvalente...)

Les potentiels sous ensembles sur de grands sites avec plusieurs bâtiments (Hôpitaux, Université, ou grand site) au regard des PDL partagés

La performance énergétiques des bâtiments (signature énergétique – Cf. Cité administrative avec des niveaux de performance très différents – Cf. FAQ AN6)

Jusqu’à une possibilité de déclarer au niveau de chaque bâtiment (IUB) lorsqu’un plan de sous-comptage aura été mis en place.

## Unité foncière

### Les fonctionnalités : Cas d'une Mairie, d'un groupe scolaire et sa cantine, une bibliothèque et une salle polyvalente



Ensemble des établissements = unité foncière (parcelles contiguës) →

Tous assujettis

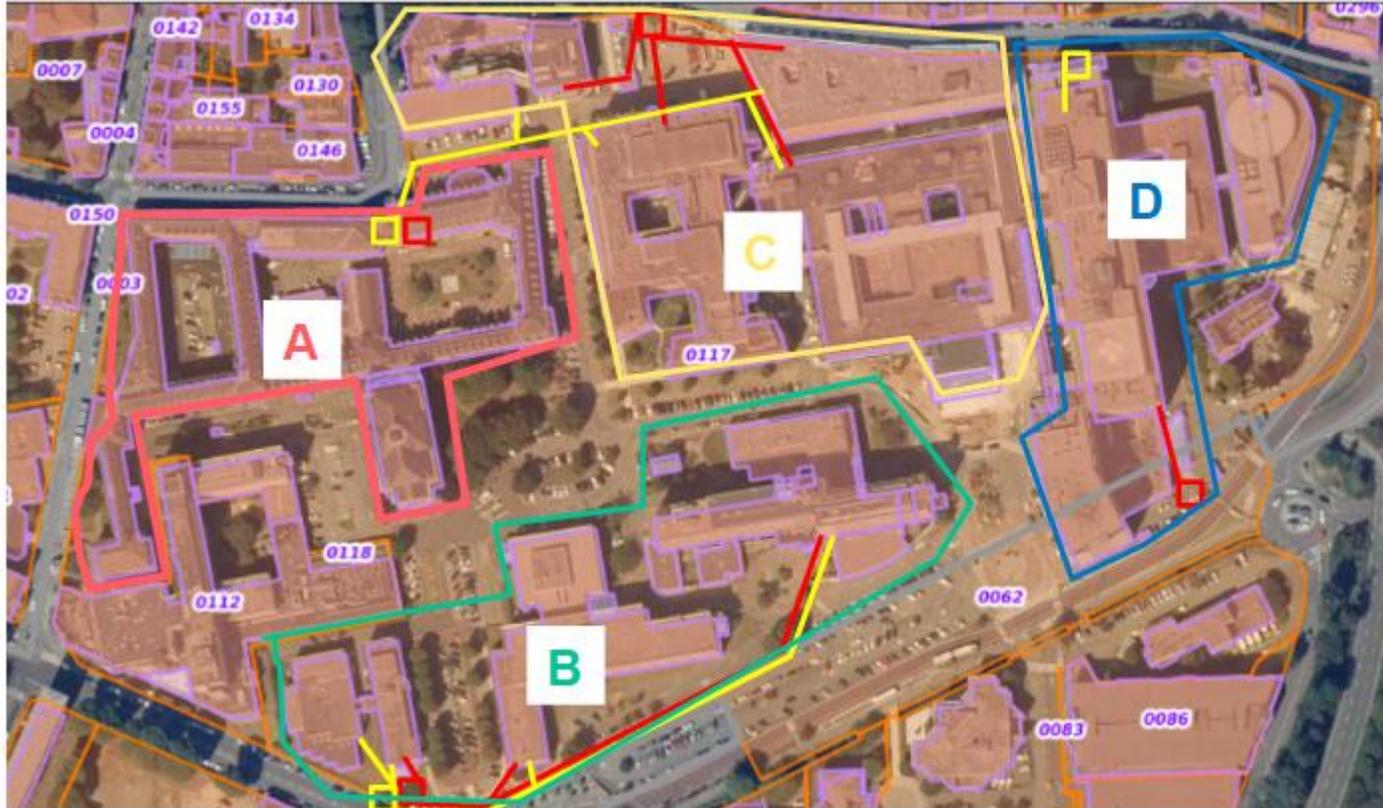
Ils présentent des fonctionnalités différentes et des plages de fonctionnement très différentes.

Au niveau des déclarations, il serait pertinent de créer des entités fonctionnelles cohérentes :

- Mairie (Bureaux)
- Groupe scolaire + Cantine
- Garderie – Centre-aéré (selon mode de fonctionnement)
- Bibliothèque
- Salle polyvalente

**Il convient de déclarer au niveau de chaque entité fonctionnelle**

## Cas d'un site hospitalier



□ PDL Electricité (4 unités)

□ PDL Gaz ou  
Sous/station Réseau de  
chaleur (3 unités)

➔ **3 (A+C, B et D) voire  
4 sous-ensembles  
qui peuvent  
constituer 4 EFA**

# Précisions sur la démarche à suivre

## Etape 3 – Identifier les catégories et sous-catégories

adopter une approche pragmatique par étapes.

1. Sélectionner vos sous-catégories

2. Répartir votre surface totale entre les sous-catégories

. De façon précise ou de façon approximative dans un premier temps (fin 2022) et plus précise dans un second temps (années ultérieures dans le cadre de l'adaptation / modulation volume d'activité\*)

. Possibilité de recourir à une sous-catégorie par défaut

### Cas A – Catégorie « Bureaux – Services Publics - Banque » 2 à 4 sous-catégories

ID référentiel	Catégories et sous-catégories	
<b>CAP04</b>	<b>Bureaux - Services Publics - Banque</b>	
SCAP04-00	Bureaux - Valeur par défaut	
SCAP04-01	Bureaux - Bureaux standards	X
SCAP04-02	Bureaux - Open Space	X
SCAP04-03	Bureaux - Flex Office	
SCAP04-04	Bureaux - Espace Co-Working	
SCAP04-05	Bureaux - Salle Haute Intensité – Salle de marché	
SCAP04-06	Bureaux - Salle Haute Intensité – Centre d'appel	
SCAP04-07	Bureaux - Zone Accueil Public	
SCAP04-08	Bureaux - Grande salle de réunion - Auditorium - Amphithéâtre (à partir de 30 places)	X accessoirement
SCAP04-09	Bureaux - Zone archive sans contrainte hygrothermique	X accessoirement
SCAP04-10	Bureaux - Centre Documentaire	
SCAP04-11	Bureaux - Autres activités de services	
SCAP04-12	Banque - Zone guichets accueil personnalisé	

## Cas B – Catégorie « GSA – Grand supermarché » 8 à 9 sous- catégories

ID référentiel CAP - catégorie SCAP - Sous-catégorie	Catégories et sous-catégories	
<b>CAP05-04</b>	<b>Commerce - Grande Surface Alimentaire - Grand supermarché</b> (surface de vente comprise entre 1 000 m <sup>2</sup> et 3 000 m <sup>2</sup> )	
SCAP05-04-00	Grand supermarché - Valeur par défaut	X
SCAP05-04-01	Grand supermarché - Administration et bureaux	X
SCAP05-04-02	Grand supermarché - Réserve température ambiante	X X
SCAP05-04-03	Grand supermarché - Réserve Froid positif	X
SCAP05-04-04	Grand supermarché - Réserve Froid négatif	X
SCAP05-04-05	Grand supermarché - Zone de préparation	X
SCAP05-04-06	Grand supermarché - Zone primeur	X
SCAP05-04-07	Grand supermarché - Zone de vente froid positif et négatif	X

Les zones fonctionnelles  
présentent des  
consommations énergétiques  
différenciées et la répartition  
surfactive est propre à  
chaque établissement.

**le cas échéant**

## Précisions sur la démarche à suivre

### **Etape 4 – Identifier la consommation énergétique de référence (Créf)**

=Conso réelle sur douze mois consécutifs entre 2010 à 2020 ou la première année pleine d'exploitation pour ceux dont l'activité a commencé en 2020 ou après

Sur OPERAT lorsque l'ensemble des Valeurs Absolues seront disponibles (Arrêté VA III) :

- Il y aura la possibilité de tester l'effet de l'ajustement sur différentes années entre 2010 et 2020 avant de valider sa déclaration.
- Une fois la validation effectuée --> Possibilité d'invoquer le « droit à l'erreur »

## 2022 est une année d'apprentissage

1. Première année de remontée de données sur OPERAT : Acculturation au Dispositif Eco Energie Tertiaire et sur la prise en main de la plateforme → **Souplesse & Droit à l'erreur**
1. Les années 2020 et 2021 non représentatives → **Pas d'attestation annuelle**
1. 2022 est l'année la plus « chargée » en termes de saisie (inscription, déclaration du patrimoine assujetti, plusieurs déclarations de consommations...) → **Charge non reportée sur les années suivantes**
1. Tenir compte des retours utilisateurs de la première année d'utilisation → **Priorité donnée aux fonctionnalités déclaratives** par rapport aux fonctionnalités plus avancées (attestation annuelle, statistiques et benchmark...)



**OPERAT**

Observatoire de la Performance Energétique  
de la Rénovation et des Actions du Tertiaire

## RAPPEL : 2 MOYENS POUR EFFECTUER LES DECLARATIONS EN 2022

### MODES OPERATOIRES 2022

#### Saisie manuelle via IHM

Déclaration de comptes en manuel

Déclaration manuelle du patrimoine assujetti

Déclaration manuelle de ses consommations et  
indicateurs d'intensité d'usage

Consultation /modification manuelle des  
données saisies

#### Saisie via import de données par fichier CSV

Déclaration massive de comptes

Déclaration massive du patrimoine assujetti

Déclaration massive des consommations

Suppression massive et ré-import

- **Recommandations CSV** : Commencer d'abord par s'accoutumer sur l'interface (IHM)
- **Déclarations de 2023** : Objectif de disposer d'un 3<sup>e</sup> mode opératoire (interfaçage tiers par API)



## PLANNING

**2020 - 2021**

- Site internet
- Module de création de comptes et paramétrage (IHM) pour les cas simples

**31 Décembre 2021**

- Déclaration de tous types de comptes, du patrimoine et des consommations annuelles : Manuellement (IHM) et Automatique (via fichiers Excel)
- Import des données de consommation via les GRD

• **Ce qu'il est possible de faire depuis le 1er Janvier 2022 :**

- La déclaration d'entité fonctionnelle peut être effectuée par tous
- Les déclarations de consommations 2021 et 2020 peuvent être effectuées pour les activités définies dans l'arrêté du 24/11/2020.
- OPERAT sera mis à jour en fonction des arrêtés complémentaires restant à paraître

• **A partir d'Avril 2022 :**

- Mise à jour de la segmentation (catégories et sous-catégories d'activités)
- Déclaration des données de référence (période 2010-2019)

## ... PASSEZ A L'ACTION EN 2022 !

### Etape 1 (début 2022) :

- Bien comprendre le dispositif (consulter les ressources disponibles)
- Initier le dialogue avec les différentes parties prenantes
- Collecter les informations demandées

### Etape 2 (d'ici le 30 septembre 2022) : Effectuer ses déclarations **progressivement**

- Créer son compte sur la plateforme OPERAT
- S'exercer à la déclaration de votre entité fonctionnelle sur l'interface
- S'exercer aux déclarations de consommations (Cref, C<sub>2021</sub> voire C<sub>2020</sub> ) sur l'interface

- Il n'est pas obligatoire de renseigner toutes les données demandées en une fois !
- Il est possible de modifier ses déclarations (plusieurs fois) avant validation de son dossier
- Après validation du dossier, vous avez le droit à l'erreur (une fois)
- OPERAT sera régulièrement enrichie avec les retours des utilisateurs



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Leviers d'action

- Mettre en place un plan d'actions avec échéancier et responsabilités par action
  - Utiliser les 4 leviers d'actions
    - La performance énergétique des **bâtiments**
    - L'installation d'**équipements** performants (\*) et de dispositifs de contrôle et de gestion active de ces équipements
    - Les modalités d'**exploitation** des équipements
    - L'adaptation des locaux à un **usage économe** en énergie et le **comportement** des occupants
  - Quantifier les gains obtenus et évaluer les gains attendus
- (\*) le changement de type d'énergie utilisée ne doit entraîner aucune dégradation du niveau des émissions de gaz à effet de serre.*

---

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne Franche-Comté (DREAL)





## LES ADAPTATIONS REALISEES OU EN COURS

SUJET	EVOLUTION
TRANSVERSE	Ajout de précisions diverses : cadre de reporting, IUB, données de consommations
TRANSVERSE	Amélioration du nom des établissements obtenus via l'API SIRENE
EFA - IUB	Précisions apportées pour retrouver les références cadastrales sur Géoportail
EFA - AS SUJETTIS	Clarification des assujettis et non assujettis à l'étape « occupation » et simplification de la désignation d'un propriétaire (SIREN plutôt que SIRET)
CONSOMMATION - ACTIVITE	Modifier une activité déjà renseignée sans la supprimer
CONSOMMATION – AJUSTEMENT CLIMATIQUE	Visualiser sur une carte l'ensemble des stations météo sélectionnables
CONSOMMATION	Avoir un rappel des informations de l'EFA dans le parcours de déclaration de consommations
IMPORTS CSV	Augmentation de la fréquence de traitement des imports CSV (plusieurs fois par heure au lieu du traitement nocturne)
EFA	Cas des collectivités et Opérateurs de l'Etat : Pouvoir déclarer une entité fonctionnelle n'ayant pas de numéro SIRET

# LES RESSOURCES MISES A VOTRE DISPOSITION

Disponibles sur la plateforme OPERAT :

- La « FAQ » mise à jour régulièrement. Elle est très complète
- Dans la rubrique « ressources » :
  - des présentations générales du dispositif Éco Energie Tertiaire
  - les catégories d'activité & proposition de segmentation (liste en cours d'établissement)
  - des outils d'animation et de décryptage (constitution en cours)
  - le guide utilisateur OPERAT
  - les tables d'imports CSV
  - des vidéos et replay des webinaires, les textes réglementaires...

A venir :

- Des tutos vidéos
- Une série de 10 modules d'information, des fiches de décryptage...

Une assistance support disponible pour les questions ne trouvant pas de réponses dans ces outils

## LES MODULES « INFORMATIONS – DECRYPTAGE » à venir...

**10 modules vidéos** déployés en 2022 pour comprendre la mécanique du dispositif et sa mise en œuvre (format 20 mn chacun – 30 mn maximum) :

- Module 0 - Cadre du dispositif Eco Energie Tertiaire - Présentation des modules
- Module 1 - Assujettissement
- Module 2 - Objectifs
- Module 3 - Données de consommations Données de consommations – Energies et usages - A climatiques
- Module 4 - Modulations des objectifs
- Module 5 - Leviers d'actions – Cadre de répartition des actions
- Module 6 - Evaluation et constat du respect des obligations – La notation Eco Energie Tertiaire
- Module 7 - Publication et affichages – Contrôle et les sanctions
- Module 8 - Réalisation du Dossier Technique de modulation des objectifs
- Module 9A : Financement des actions – Secteur Public
- Module 9B : Financement des actions – Secteur Privé
- Module 10 : Energies et technologies

➔ A destination de tous les assujettis et acteurs concernés par le dispositif (Asset Manager, Energy Manager, Bureaux d'études, Syndic...)



# Des outils d'animation pour comprendre et porter Éco Énergie Tertiaire dans les territoires et au sein des organisations

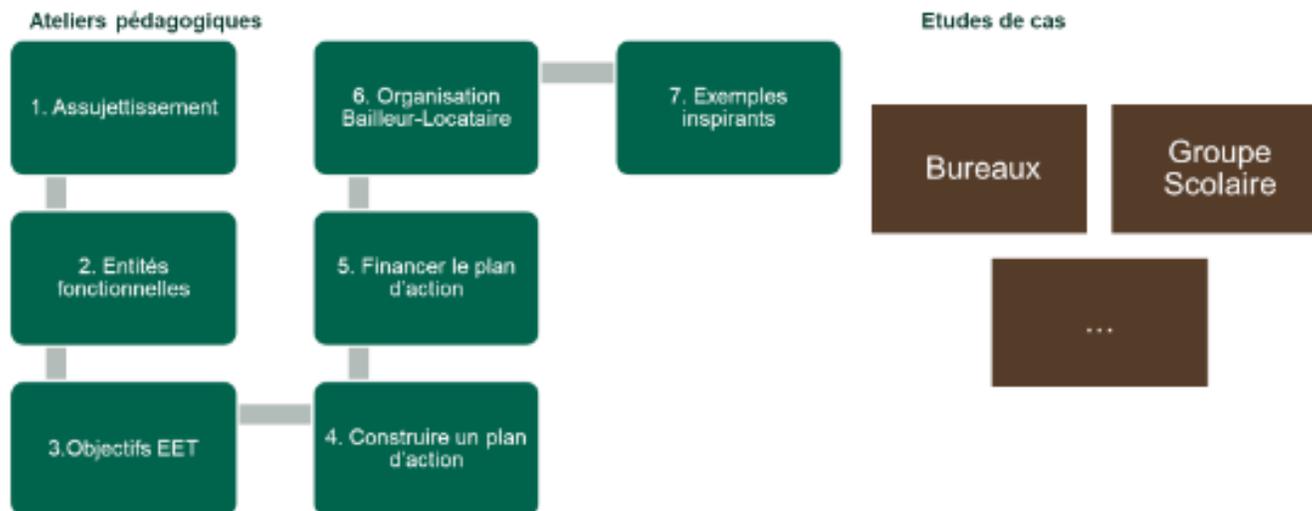
**DISPONIBLE**

Vers une école du tertiaire bas carbone

Comprendre le dispositif...

...et enclencher du progrès pour réussir 2030 !

- ▶ des supports élaborés avec l'IFPEB pour animer un parcours d'ateliers au plus près des acteurs tertiaires



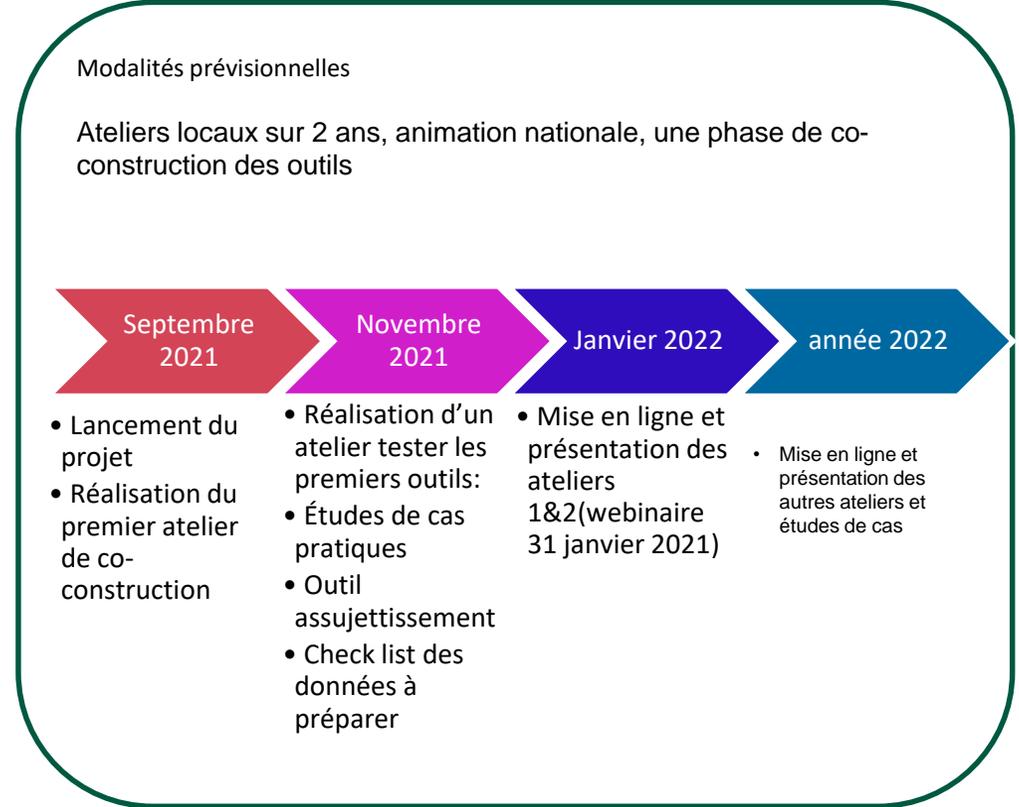


# Des outils pour comprendre et porter Éco Énergie Tertiaire dans les territoires et au sein des organisations

**Livrables :**

- Guide méthodologique pour animer une « école du tertiaire bas carbone »,
- Supports de communication et de déploiement,
- Kit technique & pédagogique pour animer les ateliers (supports en « marque blanche », méthode...)
- Kit de communication pour déployer et valoriser les ateliers localement
- Constitution d'une banque d'études de cas
- Déploiement initial simple de la méthodologie pour prise en main territoriale

**DISPONIBLE**

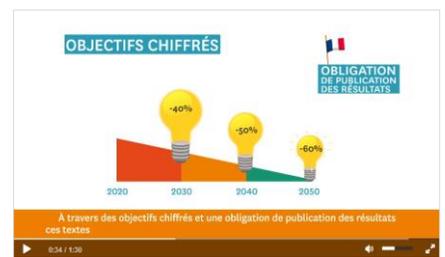


# Les ressources complémentaires : dossier Éco Énergie Tertiaire du CEREMA

- **Webinaires** : cycle de 3 [Webinaires](#) en replay pour comprendre, s'inspirer des retours d'expérience pratiques, élaborer et mettre en œuvre Éco Énergie Tertiaire
- **Fiche « Décryptage »**  
Obligations d'actions pour réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires. Une démarche globale d'éco-responsabilité. Méthodologie Agir, Adapter et Attester : la stratégie des "3A" pour accompagner les gestionnaires de bâtiments tertiaires

Dossier complet sur [cerema.fr](http://cerema.fr)

DISPONIBLE





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Merci pour votre attention !**

**DREAL BFC**

Service de la transition écologique  
Département transition énergétique

Philippe Carrion

Chargé de mission qualité de la construction,  
approvisionnement et distribution électrique  
[philippe.carrion@developpement-durable.gouv.fr](mailto:philippe.carrion@developpement-durable.gouv.fr)  
0339596286, 0761812385



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne Franche-Comté (DREAL)



# Principales questions et problématiques posées par les secteurs concernés

*Alexis HINGREZ, Cler Ingénierie*

*Catherine MOUTET et Philippe LAMY, AFNOR Energies Ingénierie*

# Cler ingénierie – Présentation & missions



★ 16 Collaborateurs expérimentés

★ 1,5 M€ de Chiffre d'affaires

★ Plus de 700 références

★ Plus de 30 années d'expertise

# Cler ingénierie - Domaines d'expertise

## Production d'énergie



- Production d'énergie thermique,
- Production de froid,
- Mise en place de réseaux de chauffage urbain,
- Cogénération
- Biogaz

## Fluides du bâtiment



- Chauffage ventilation et climatisation
- Coordination de Systèmes de Sécurité Incendie
- Conception des ouvrages électriques en courants forts et courants faibles
- Sprinklage et lutte contre l'incendie

## Efficacité énergétique



- Approvisionnement d'énergie
- Monitoring et smart building
- Mise en place et suivi de contrat d'exploitation
- Stratégie technique patrimoniale
- Planification pluri annuelle d'investissement
- Facturation cogénération

# Retour d'expérience



## SNCF Immobilier

- Périmètre : 18 bâtiments situés à Ambérieu, Bellegarde, Bourg-en-bresse et Chambéry, Besançon, Macon et Dijon,
- Superficie : 16 400 m<sup>2</sup>
- Problématique : gestion et fiabilisation des consommations



## Efi Automotive

- Périmètre : Site industriel ELECTRICFIL de Beynost,
- Superficie : 9 ha
- Problématique : interface industrie / tertiaire



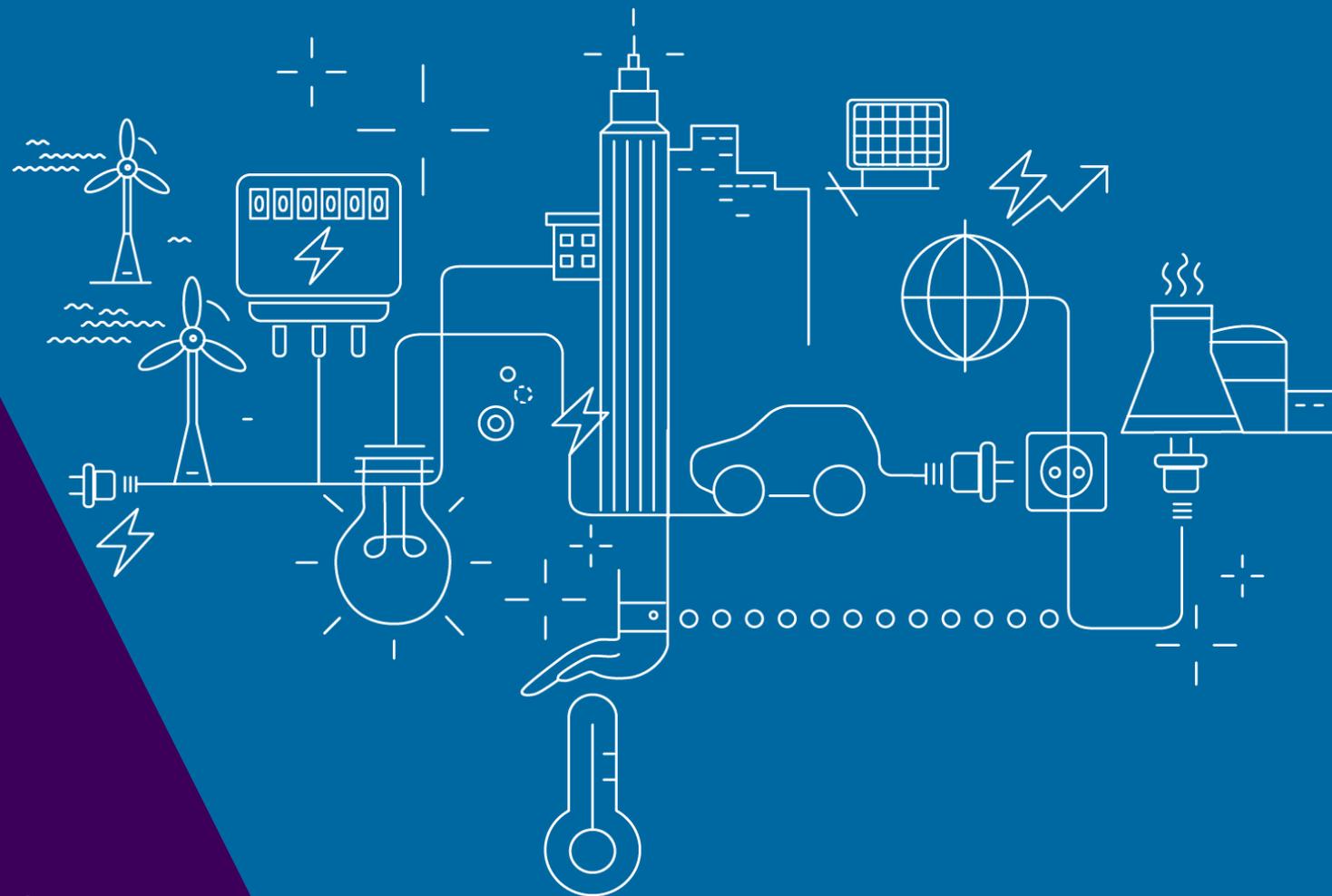
# Dispositif Eco-Energie Tertiaire

## Les points de vigilance

**Philippe LAMY**

**Catherine MOUTET**

*AFNOR Energies Ingénierie*



**afnor**  
energies

# SOMMAIRE

- **1/LE GROUPE AFNOR ET AFNOR ENERGIES**

- **2/ QUELQUES POINTS DE VIGILANCE SUR LE DISPOSITIF ECO ENERGIE TERTIAIRE ...**

- **3/ LIEN ECO ENERGIE TERTIAIRE & ISO 50001**



- Dates et anticipation de la réponse au décret



- Périmètre et sites mixtes



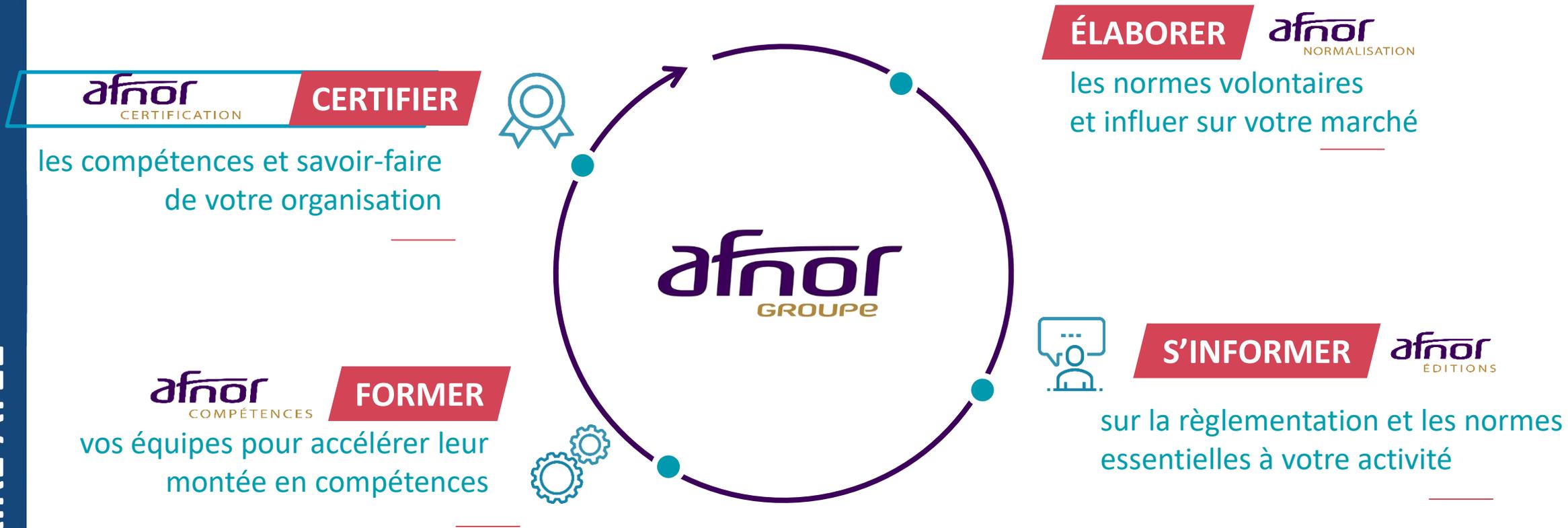
- Organiser la mémoire des données d'activités



- Préparer le dépôt sur OPERAT

# LE Groupe AFNOR

- DES SOLUTIONS DE CONFIANCE POUR LA TRANSITION ENERGÉTIQUE



L'offre du Groupe AFNOR sur la transition énergétique coordonnée par le département AFNOR Energies Ingénierie qui porte le métier du conseil dans ce domaine



## • CHAMPS D'ACTION DU GROUPE AFNOR



- ⊖ Un comité stratégique « Utilisation rationnelle de l'énergie »
- ⊖ Une commission de normalisation sur le **Management de l'énergie**
- ⊖ Un groupe de travail sur le « **Dossier technique** » lié au décret tertiaire
- ⊖ Un groupe de travail sur le « **Management de la transition énergétique en entreprise** »



- ⊖ Contribution à la rédaction en France du **décret et arrêté sur l'audit énergétique** (nov. 2014) et suivi européen de l'application de la Directive Efficacité énergétique
- ⊖ Participation aux groupes de travail sur les **futurs décret et arrêtés « tertiaire »** (Loi ELAN nov. 2018)
- ⊖ **Des évènements réguliers en région** pour sensibiliser les organismes à l'efficacité énergétique
- ⊖ **1 Observatoire international** du Management de l'Energie



- ⊖ **Environ 1100 stagiaires** formés à l'efficacité énergétique et sur les EnR en 2021
- ⊖ **Pionnier** de la formation sur **l'ISO 50001** et l'audit énergétique **EN 16247**
- ⊖ Représentant exclusif de EVO en France, Belgique et Suisse pour promouvoir le **protocole IPMVP**



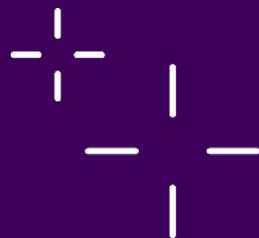
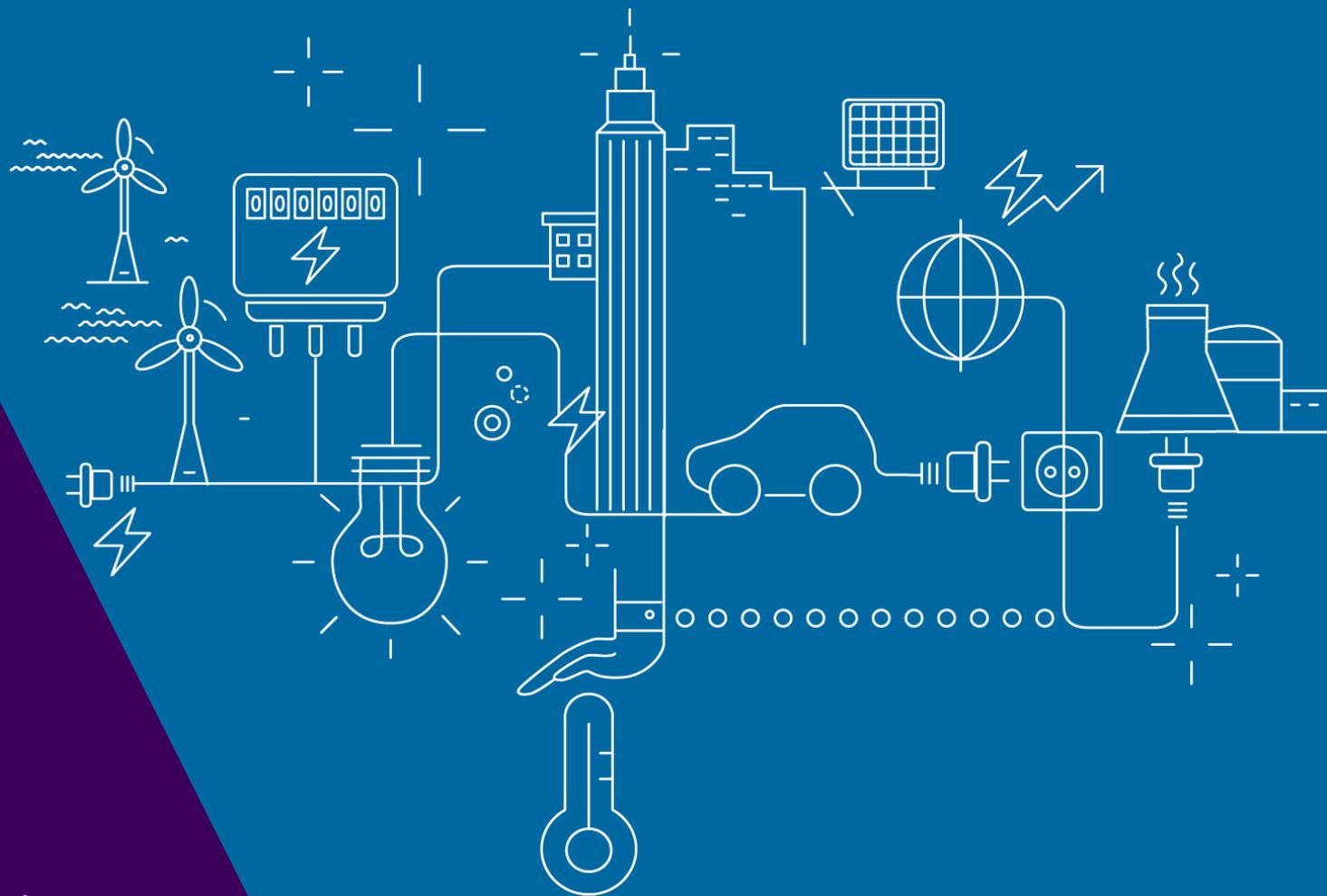
- ⊖ **815 certificats ISO 50001** délivrés dans le monde à fin 2021
- ⊖ Tous les **auditeurs ISO 50001 certifiés ICA**
- ⊖ Une offre sur la qualification auditeur énergétique, installateurs bornes de recharges (IRVE)
- ⊖ Un positionnement sur la **labélisation dans le domaine des énergies renouvelables**



- **Retours d'expériences, Guides de bonnes pratiques, Fiches méthodologiques co-écrites avec l'ADEME...**

# Dispositif Eco-Energie Tertiaire

## Les points de vigilance



# Dates et anticipation...



## Appréhender le phasage de caractérisation d'un patrimoine :

### Données brutes

1 mois



Surface assujettie : détail des plans (surface et hauteur) pour pondération ou soustraction des zones fonctionnelles

1 mois



Données historiques :

- Consommations consolidées pour toutes les énergies (potentiellement jusqu'en 2010) ou charges locatives
- Activités : effectifs et plage de travail, y compris ouvertures exceptionnelles (potentiellement jusqu'en 2010)

### Données d'analyse

2 mois



Site mixte sans comptage dédié : création de la référence via campagne de mesures et modélisation

Chap 1 art 3 : « la consommation énergétique de référence ... peut être reconstituée. Cette reconstitution de consommation énergétique de référence s'établit sur la base de la **caractérisation de la situation existante** et sa comparaison avec **des données d'activités historiques**. La situation existante peut être déterminée à partir d'une **campagne de mesures ..., de sous comptage ..., ou à défaut par une simulation** dont les données sont justifiées.

# Dates et anticipation...

- Anticiper les évolutions réglementaires, la sensibilité et les trajectoires vers les objectifs ABSOLU ou RELATIF

## Projet d'arrêté modificatif « Valeurs absolues II » : Publication prévue en avril 2022

(modifiant l'arrêté du 10 avril 2020 relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire)

Impact des facteurs, utilisés pour l'objectif absolu, sur le résultat et donc les plans d'actions à venir (surface ou hauteur, heures occupation, conditions d'opération, données climatiques)



« Sous-catégorie « Stockage de +12 à +17°C (Produits frais) – Référence à +15°C »  
(NAF : Section H – Entreposage et stockage – code 52.10A)

Absence de valeur CVC – Toute la consommation est considérée sur la valeur USE

Composante USE en kWh/m²/an	Zones Géographiques							
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3
Altitude < 400 m Référence 100 m	10	10	10	10	10	10	10	10
Altitude 400 à 800 m Référence 500 m	10	10	10		10	10	10	10
Altitude 800 à 1200 m Référence 900 m		10	10			10	10	10
Altitude 1200 m - 1600m Référence 1400 m		-	-			-	-	-
Altitude > 1600m Référence 1700 m			-			-	-	-

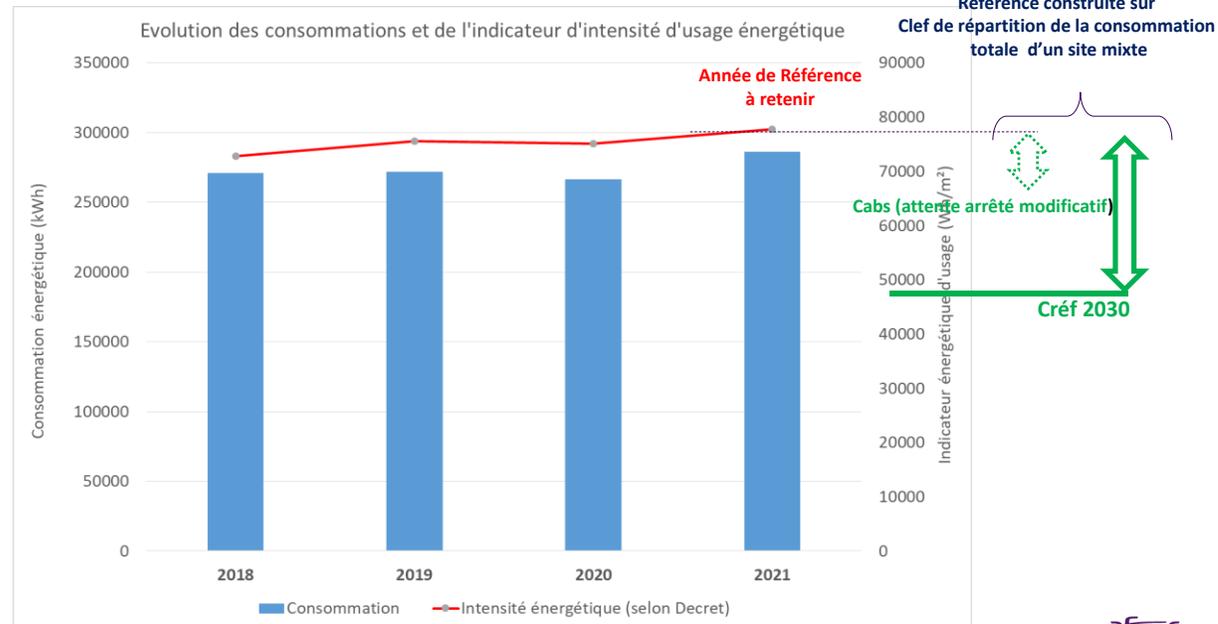
  

Composante USE	USE étalon = USE de la zone géographique			
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon			
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/ an) Nb_h ouvrées			8760
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Hauteur de la zone de stockage (m)	1	Température de consigne T°cons (°C)	+15
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m²/an) = [I (USE zone géographique x Hauteur) + (0,3 x Nb Ouverture)]/			

Nota :

L'indicateur d'intensité temporel a été conservé dans la mesure où il serait possible d'avoir des interruptions d'activité.

L'incidence de la température est de 2 % par degré autour de +15°C.



# Périmètre et sites mixtes

## ❑ Un périmètre d'assujettissement élargi ...

Intégration des bâtiments neufs (post loi Elan Nov 2018) dans le périmètre d'assujettissement du dispositif Eco Energie Tertiaire

**NEUF** ≠ **IMMEDIATEMENT performant**  
(évaluation théorique) (consommation réelle)



## ❑ Cas des sites mixtes sans comptage divisionnaire :

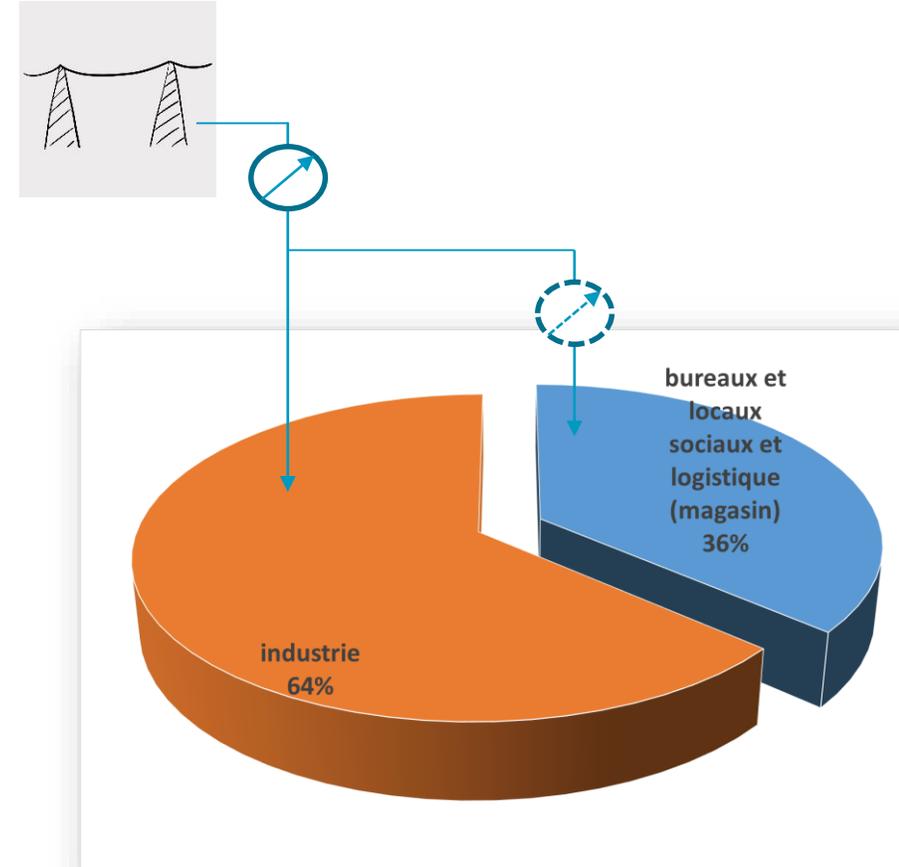
Création d'une référence sur le périmètre uniquement assujetti si :

- campagne de mesures dans les conditions actuelles
- détermination d'une quote-part assujettie et calibrée
- établissement dans les conditions de l'année de référence
- usage d'un compteur physique en période de suivi



## ❑ Mutualisation sur le patrimoine (partielle ou totale) :

$$\text{Cabs patrimoine} = \sum (\text{Surface } i \times \text{Cabs } i) / \text{Surface patrimoine}$$



# La mémoire des données d'activité

A connaître sur l'historique d'occupation du site pour être en capacité à pouvoir retenir et justifier l'année de référence la plus favorable :

- Date de début et fin d'occupation par zone,
- Horaires d'activités et effectifs associés,
- Bornes véhicules électriques et comptage énergétique associé,
- Surface et hauteur (logistique) par zone,
- Surface chauffée (et consommation associée si comptée)
- Surface refroidie (et consommation associée si comptée)



Composante USE	USE étalon =			40	kWh/m <sup>2</sup> /an		
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon				Indicateur d'intensité d'usage étalon		
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/ an) <u>Nb_h ouvrées</u>			2 300	Densité Temporelle étalon (h ouvrées/an) <u>DT_étalon</u>		2 300
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Surface Plancher / poste de travail ou Surface Utile Brute (m <sup>2</sup> /poste) <u>Surf_poste</u>	15	Taux d'occupation nominal (%) <u>T_occ</u>	70	Surface / Poste étalon (m <sup>2</sup> /poste) <u>Surf_étalon</u> Taux d'occupation étalon (%) <u>T_occ_étalon</u>		15 70
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m <sup>2</sup> /an) = USE étalon x [0,05 + 0,95 x ( <u>T_occ</u> / <u>T_occ_étalon</u> ) x ( <u>Surf_étalon</u> / <u>Surf_poste</u> ) x ( <u>Nb_h ouvrées</u> / <u>DT_étalon</u> ) + 0,28 ( <u>Nb_h ouvrées</u> - <u>DT_étalon</u> ) / <u>DT_étalon</u> ]						

Nota : DT\_étalon à 2 300 h ouvrées/an correspond à 46 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 10 h amplitude quotidienne

Nb\_h ouvrées serait à 2 070 h ouvrées/an pour 46 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 9 h amplitude quotidienne (fermetures 4 semaines congés)

0,28 (Nb\_h ouvrées - DT\_étalon) / DT\_étalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à la densité temporelle étalon

# Préparer le dépôt sous OPERAT

Déclaration annuelle de vos consommations d'énergie et des données de référence : saisie attendue au plus tard le 30 septembre 2022

## Données patrimoniales

### Déclaration au bon niveau des Entités Fonctionnelles Assujéties - EFA

A connaître pour renseigner la plateforme :



- SIREN/SIRET
- Référence cadastrale (n° lot) pour création d'un identifiant bâtementaire unique,
- Catégories et, le cas échéant, sous-catégories d'activité
- Indicateurs d'intensité d'usage (< ou = 10),
- Comptage spécifique (pour bornes véhicules électriques par ex),
- Surface et hauteur (logistique) par zone,
- Surface chauffée, Surface refroidie

## Consommation

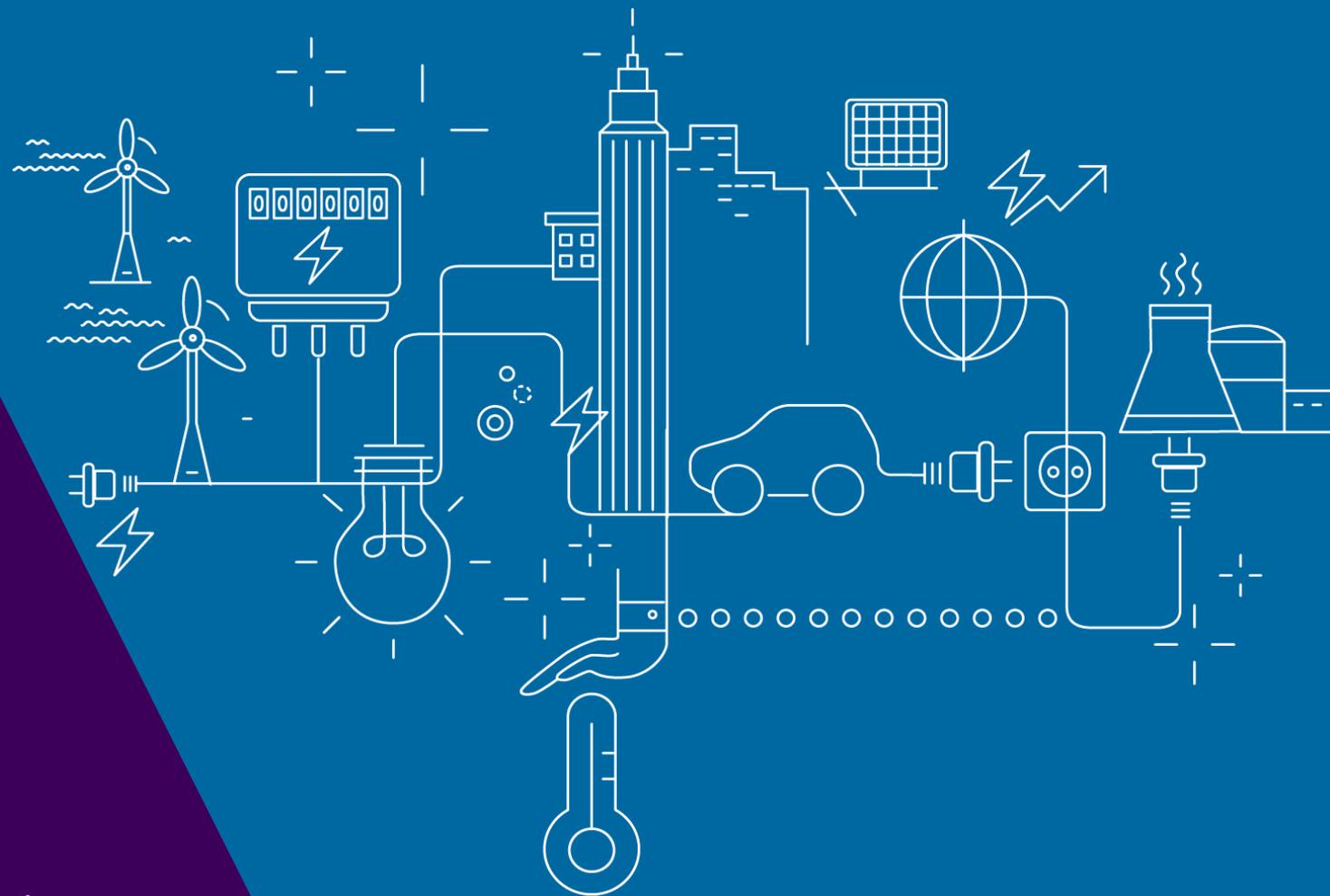
### Déclaration des consommations

A connaître pour renseigner la plateforme :



- Unités énergétiques (correspondances : kWh PCI, m3, kg, stère...),
- Schéma d'approvisionnement et de comptage (énergie répartie ou individuelle),
- Identifiant PDL (point de livraison),
- Consommation de référence,
- Station météo de rattachement (voir liste publiée)

Dispositif  
Eco-Energie Tertiaire  
&  
ISO 50001



# LE DECRET TERTIAIRE... et l'ISO 50001

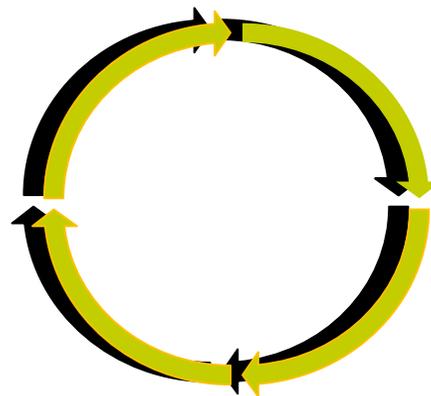
**Amélioration continue et suivi  
dans le temps de sa  
performance énergétique vers**

**l'objectif**

2030  
2040  
2050  
...

**Mesure des résultats dès 2022**  
(Transmission des données via  
une plateforme)

**Périmètre :**  
bâtiments assujettis



**Actions d'amélioration :**

Enveloppe  
Usages  
Achats équipts/  
suivi/contrôle  
Exploitation  
Espaces  
Comportements

**Recueil/Analyse des données**  
**Consommation de référence**

2010  
ou postérieure à 2010

**Objectifs**  
**Réduction de la consommation d'énergie**

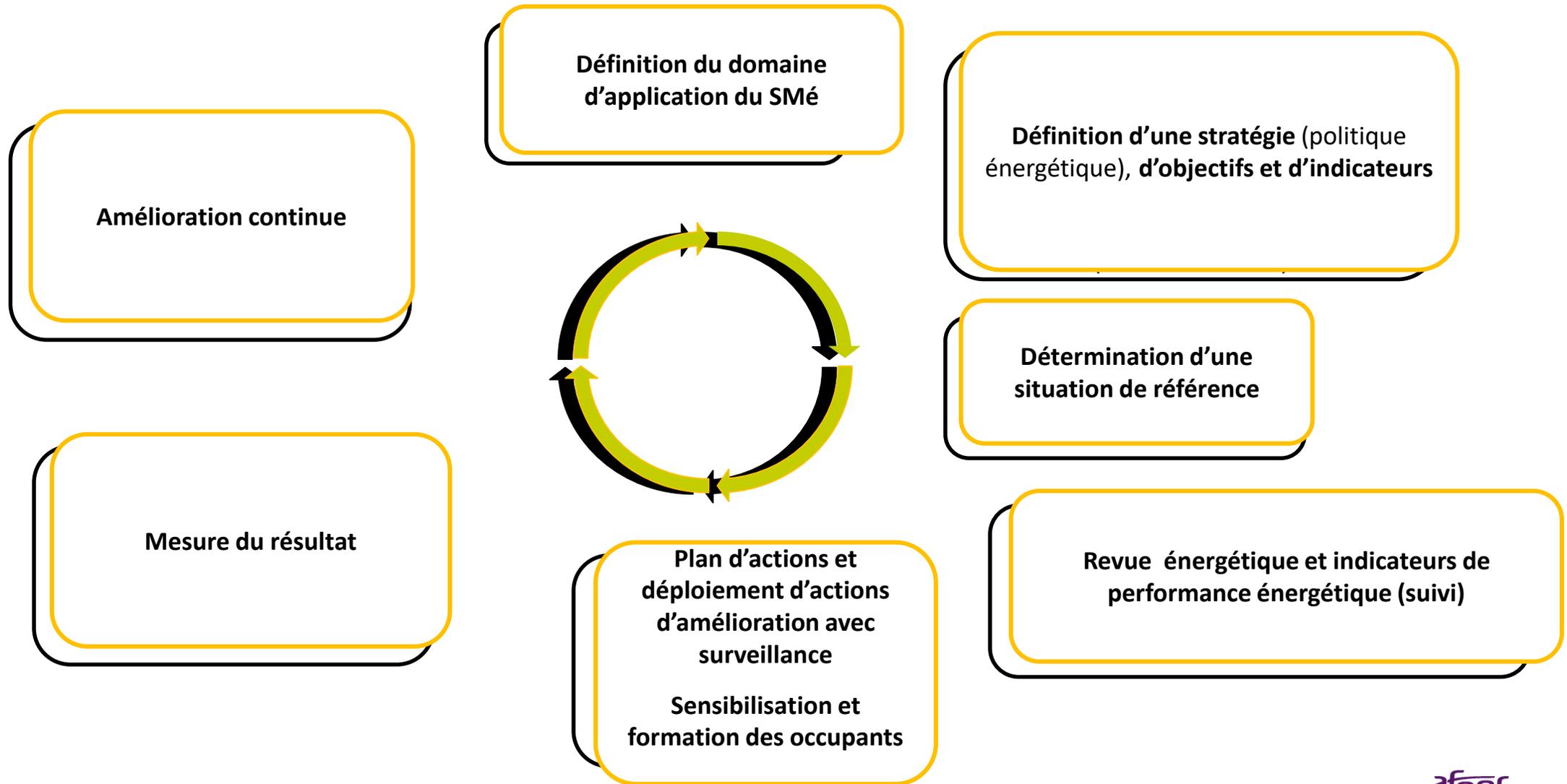
**finale :**

-40% en 2030  
-50% en 2040  
-60% en 2050  
(valeurs absolues)

**Analyse des leviers/opportunités :**

Enveloppe, Usages énergétiques, modes  
d'exploitation, utilisation des espaces et les  
comportements

# LE DECRET TERTIAIRE... et l'ISO 50001



# AFNOR ENERGIES

- LE RÉSEAU D'EXPERTS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE AFNOR



# AFNOR Energies

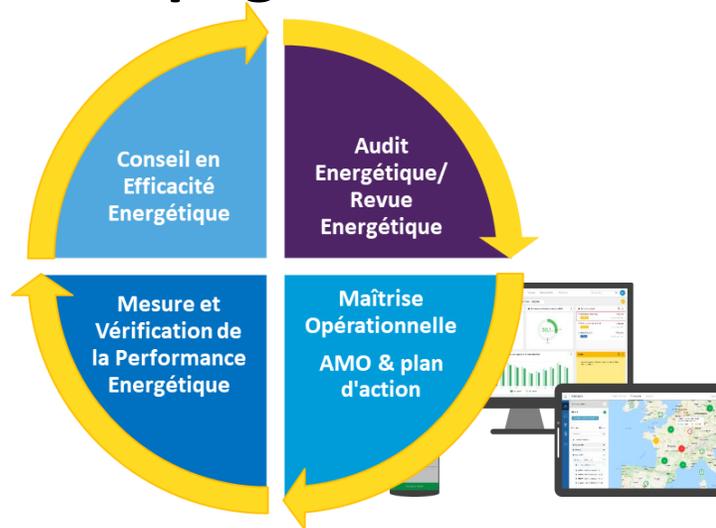
## Vous Former

1 catalogue de formation dédié à l'efficacité énergétique  
Formations INTER | Formations INTRA organisations

- Formations diplômantes
- Formations certifiantes
- Formations digitales
- Parcours métiers
- Formations techniques



## Vous Accompagner



<https://www.afnor.org/efficacite-energetique/>

## Vous Evaluer et Vous Certifier

- Visite d'Evaluation ISO 50001:2018
- CERTIFICATION ISO 50001
- CERTIFICATION personnes
- QUALIFICATION Audit Energétique



<https://certification.afnor.org/energie/certification-afaq-iso-50001>

<https://competences.afnor.org/formations/decret-tertiaire>  
<https://competences.afnor.org/formations/ipmvp-niveau-iii---certification-cmvp>

<https://www.afnor.org/energie/>

# ACCOMPAGNEMENT DECRET TERTIAIRE

## DEFINITION DU PERIMETRE

- Analyse des données patrimoniales
- Définition d'une stratégie de réponse



## CONSOMMATION ENERGETIQUE de REFERENCE

- Analyse de l'historique des factures
- Facteurs d'intensité d'usage
- Clés de répartition des consommations énergétique
- Définition de l'année de référence



## PLATEFORME OPERAT

### Intégration des données :

- Année de référence
- Consommation énergétique de référence
- Consommations énergétiques annuelles



## Suivi et analyse de vos données

## CAMPAGNE DE MESURE

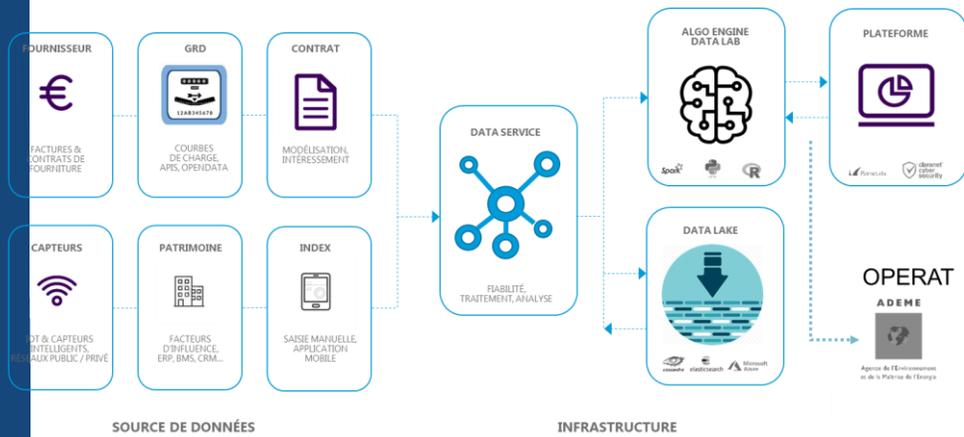
- Instrumentation sur site
- Répartition des consommations énergétiques entre usage

## AUDIT ENERGETIQUE DECRET TERTIAIRE

- Bilan Consommation
- Scenarios d'AAPE
- Budget : CAPEX/OPEX
- Planning
- Plan de comptage / de MetV associés
- Dossier de modulation



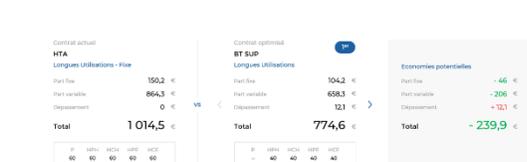
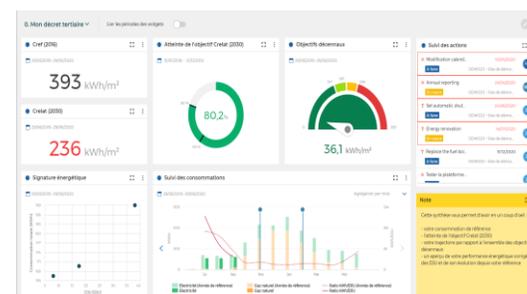
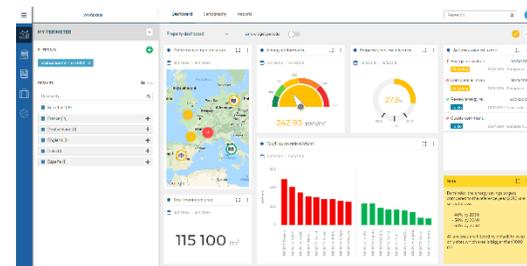
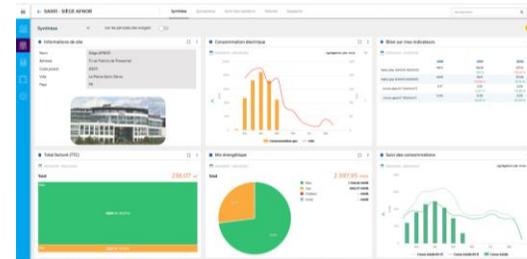
# PREPARATION DEPOT OPERAT & MONITORING



**Suivi et analyse de vos données**

## Plateforme de Monitoring de l'Énergie

- Cartographie dynamique
- Tableaux de bord
- Intégration des factures...
- Plateforme OPERAT
- Gestion des alertes
- Gestion des utilisateurs



## CONTACTS

### AFNOR Energies Ingénierie

**Philippe Lamy**

[philippe.lamy@afnor.org](mailto:philippe.lamy@afnor.org)

Mob : 06 48 39 09 47

**Catherine Moutet**

[catherine.moutet@afnor.org](mailto:catherine.moutet@afnor.org)

Mob : 06 48 39 09 63



# PRO-SMEn vous aide à répondre aux enjeux du décret tertiaire

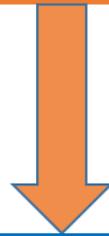
*Daniel CAPPE, Vice-président ATEE*

**Le Programme national PRO-SMEn  
vous aide à financer  
la mise en place d'un système de management de l'énergie  
ISO 50001**



**Une prime  
est versée par l'ATEE une fois que vous avez obtenu  
le certificat ISO 50001**

**Pourquoi un système de management de l'énergie  
(SMEn)  
selon l'ISO 50001 ?**



**Une méthode  
qui vous guide  
pour répondre aux enjeux du décret tertiaire**

## Principales exigences décret tertiaire

- . Définir le **périmètre** des bâtiments assujettis.
- . Et les objectifs d'amélioration
  
- . A partir d'une **consommation de référence**  
(nécessité d'un état des lieux, analyse des leviers d'amélioration : enveloppe, usages, exploitation, comportements)
  
- . Définir les **actions** d'amélioration et les déployer
- . **Mesurer** les résultats, suivre l'amélioration dans le temps
- => Dépôt annuel sur Plateforme OPERAT

## Exigences de la norme ISO 50001

- . Définir le **domaine d'application** du SMEn
- . Et une politique énergétique : stratégie, objectifs, indicateurs
  
- . Déterminer une **situation de référence**
- . Effectuer une revue énergétique (analyse des usages et des consommations, déterminer les facteurs pertinents à mesurer et les indicateurs de performance énergétique)
  
- . Etablir un plan **d'actions** d'amélioration et l'appliquer
- . Sensibiliser/former le personnel
- . Surveiller et **mesurer** les résultats des actions entreprises pour une amélioration continue de la performance énergétique

## La prime PRO-SMEn

combien

- Prime égale à 20% des dépenses énergétiques annuelles des sites certifiés ISO 50001
- **La prime va jusqu'à 40.000 euros**

pour qui

- Entreprises : tous secteurs et toutes tailles
- Etablissements publics et collectivités

comment

Sur demande  
et présentation du certificat ISO 50001  
obtenu après le 1.1.2018 et **avant le 1.10.2022**

➤ Toutes les demandes conformes au règlement du Programme et présentées dans les délais recevront la prime

## Exemples de bénéficiaires

### TERTIAIRE :

Allianz France (assurances), Parc Asterix, Le Bon Marché, Orange,  
SEA TPI (data center) Distribeaune (E.Leclerc), Musée du Louvre,  
Aéroports de Lyon, Aéroport Marseille-Provence, Mutuelle bleue...

### INDUSTRIE :

Adexpharma, Bonduelle, Aubert et Duval, Electrolux pro, Valeo vision,  
Egger panneaux, Euroserum, Fromagerie Arnaud Frères, OTIS, Signaux Girod,  
Laiterie de St Malo, Thierry SA, Sundyne International

### COLLECTIVITES :

**Brest métropole**, CCAS de Limoges, Département de la Gironde,  
Lorient agglo, Lyon Métropole, Montauban, Strasbourg...

HOPITAUX : Charles Perrens (Agen), Lariboisière (AP-HP), CH Rodez...

# Pour en savoir plus



[www.pro-smen.org](http://www.pro-smen.org)



- Comment demander la prime
- Formulaires de demande
- Conditions d'obtention, délais etc.
- FAQ



• Contact : [pro-smen@atee.fr](mailto:pro-smen@atee.fr)

Le Programme est géré et animé par l'ATEE. Le fonds est doté de 20 millions d'euros.  
Le fonds du Programme est alimenté par EDF qui, en contrepartie, reçoit des CEE.

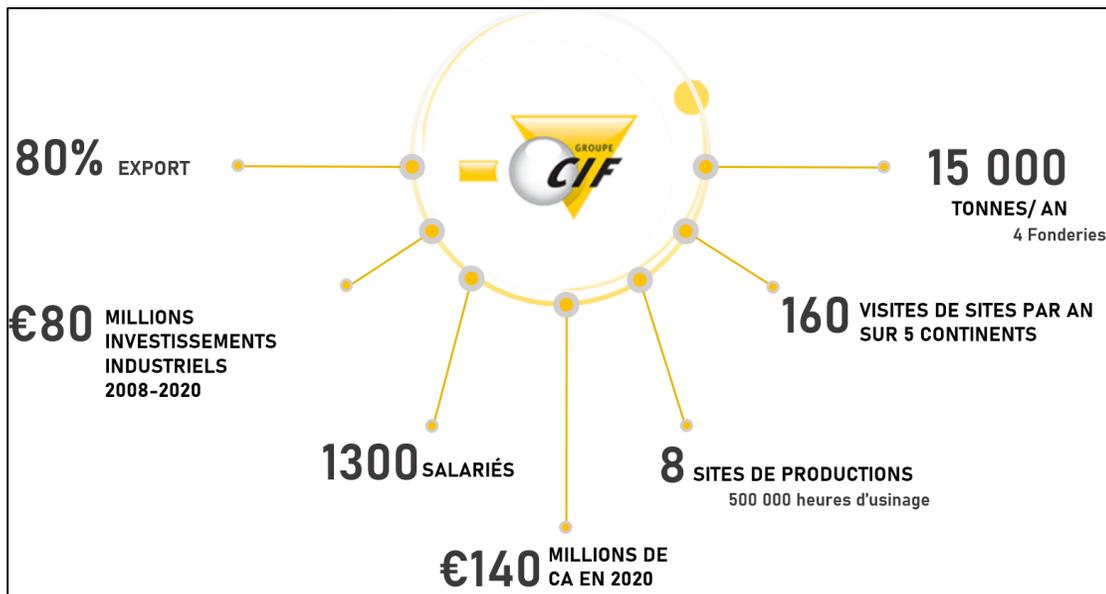


## Témoignages d'entreprises

- *Irina CONDRUC - CMD Engrenages et Réducteurs,*
- *Julie Seguin - MACORS,*
- *Marie-Anne BONNIEUX et Christophe LACHAT - Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté*

# CMD ENGRENAGES ET REDUCTEURS

CMD est l'un des leaders mondiaux de la transmission de puissance pour l'industrie lourde. Son savoir-faire est centré sur les ensembles à fort couple et basse vitesse, domaine dans lequel la transmission est un élément clé des processus industriels. Depuis 2005, CMD (2 sites Cambrai et Fourchambault) est dans le Groupe français CIF.



➔ **FOURCHAMBAULT - 90 salariés - Bourgogne-Franche-Comté**

Créée par la famille DURAND en 1922, cette usine détient le savoir-faire du réducteur à roue et vis sans fin. Le nom de DURAND - *le D de CMD* - demeure synonyme d'une grande technicité.

## BROYEURS ET FOURS HORIZONTALS



## AUTRES PRODUITS



- Quelques chiffres : coûts énergie, selon les factures 2021 :

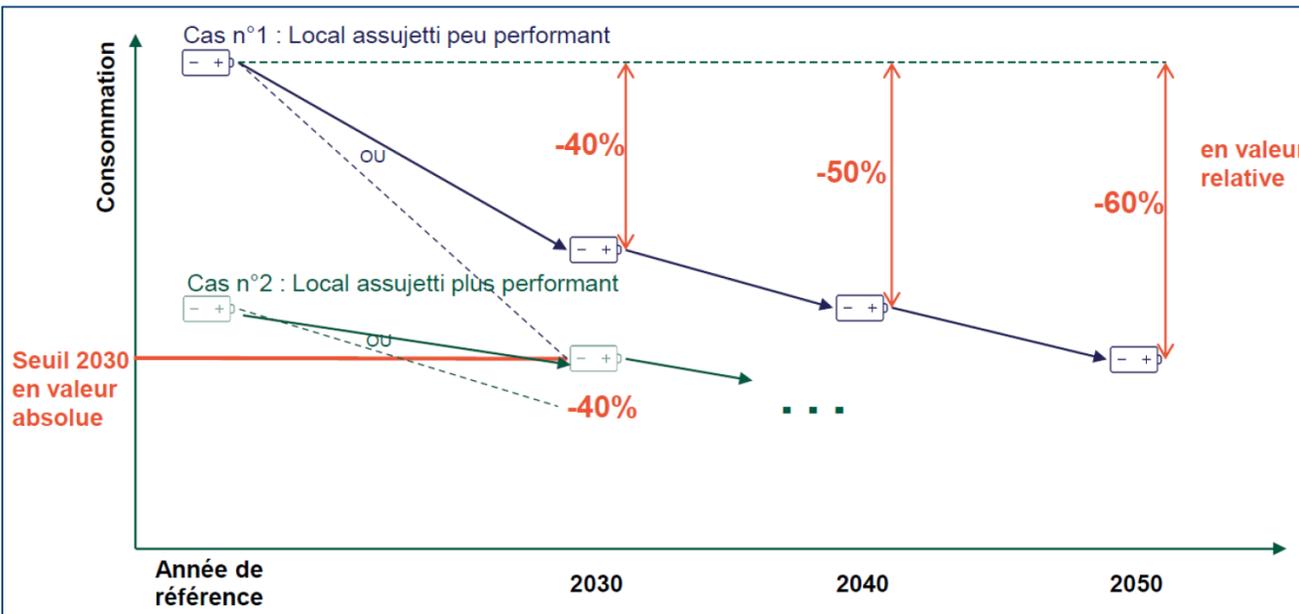
Année	Usages Energétiques	CMD FOURCHAMBAULT	
		Montant	Pourcentage
2021	Electricité	97 311 €	56%
	Gaz naturel	44 728 €	26%
	Gaz propane	31 185 €	18%
	<b>TOTAL</b>	<b>173 224 €</b>	<b>100%</b>



# Choix de l'année de référence et des objectifs de CMD

## Année de référence

- Au choix de l'exploitant
- Consommation énergétique totale détaillée par type d'énergie
- Sur 12 mois consécutifs entre le 1/1/2010 et le 31/12/2020
- Si pas renseignée, année 2020 référence (ou 1ère année d'exploitation)
- Ajustée en fonction des variations climatiques (DJU)
- Possibilité de reconstituer la consommation énergétique de référence sur la base d'un comptage et d'un historique d'activité



## Objectifs de réduction

Pour 2030, au choix : Relative / Absolue	
40 % consommation de référence	OU Niveau de consommation d'énergie finale fixé en valeur absolue
↓	
Pour 2040, au choix : Relative / Absolue	
50 % consommation de référence	OU Niveau de consommation d'énergie finale fixé en valeur absolue
↓	
Pour 2050, au choix : Relative / Absolue	
60 % consommation de référence	OU Niveau de consommation d'énergie finale fixé en valeur absolue

2 hypothèses possibles :

1. Valeurs relatives : Calcul de la consommation d'énergie par usage (comptage, mesures pince ampérométrique, estimations) avec projection.
2. Valeurs absolues : Calcul prenant en compte le maximum de surfaces (locaux non chauffés ou non exploités non exclus) à comparer à un seuil d'énergie finale fixé en fonction de la conso des bâtiments neufs de la même catégorie (décret à paraître fin avril 2022).

# CMD FOURCHAMBAULT

- **Année de référence : 2014 (année de campagne de mesures et/ou estimation consos/ équipement)**  
**Surface tertiaire = 1942 m<sup>2</sup>.**
- Calcul consommations et détermination des objectifs de réduction en valeurs relatives sur la base des mesures réalisées pour la Revue Energétique.

Année	Consommations KWh/m <sup>2</sup> (A)			PCI (B)			KWH/m <sup>2</sup> PCI (C=A*B)			D = Σ C
	Elec	Fioul	Gaz	Elec	Fioul	Gaz	Elec	Fioul	Gaz	Total KWh/m <sup>2</sup> PCI
<b>2014</b>	56,66	13,68	5,57	1,00	9,97	0,90	56,66	136,40	5,01	198,07
2021	44,69	0,00	10,00	1,00	9,97	0,90	44,69	0,00	9,00	53,69
2030	26,82	0,00	6,00	1,00	9,97	0,90	26,82	0,00	5,40	21,58
2040	22,35	0,00	5,00	1,00	9,97	0,90	22,35	0,00	4,50	17,98
2050	17,88	0,00	4,00	1,00	9,97	0,90	17,88	0,00	3,60	14,39

Année de référence

Année	D = Σ C	DJU moyen	KWh/m <sup>2</sup> PCI/DJU	Delta Conso 2021/2014
	Total KWh/m <sup>2</sup> PCI	DJU moyen (département)		
2014	198,07	2377	0,083	
2021	53,69	2772	0,019	27%
2030	21,58		#DIV/0!	Gain conso
2040	17,98		#DIV/0!	73%
2050	14,39		#DIV/0!	

## 1. Objectifs conso en valeur relative

Année	Calcul objectif	KWh PCI/m <sup>2</sup>
2014		198,07
2030	Crelat 2030 (1-0,4)*Créf.	118,84
2040	Crelat 2040 (1-0,5)*Créf.	99,04
2050	Crelat 2050 (1-0,6)*Créf.	79,23

## 2. Objectifs conso en valeur absolue

A définir selon le Décret en valeurs absolues à paraître avant fin avril 2022.

**Conclusions** : Suite aux actions réalisées en 2018 - déplacement des Expéditions du Magasin C et arrêt du chauffage - et en 2019 - arrêt du fioul, suppression 2 cuves de propane et passage au gaz naturel et au remplacement de 416 tubes néon par des LED, nous avons réalisé un **gain de conso 2021 / 2014 de 73%**. L'objectif de 2030 de gain par rapport à l'année de référence de -40% est atteint, grâce à la rationalisation et au choix de technologie de chauffage ainsi que au passage aux LEDs. Ces consos seront à confirmer prochainement par du comptage ou estimations.

# Laboratoires Macors

- Façonniers pour des produits pharmaceutiques solides
  - Sachets
  - Comprimés
  - Gélules
- 2 bâtiments
  - Logistique
  - Production



# Laboratoires Macors

## 1. Définir la surface assujettie et sa fonction



Surface tertiaire  
(m<sup>2</sup>) : **6400**  
Volume tertiaire  
(m<sup>3</sup>) : **18480**



**OPERAT**  
Observatoire de la Performance Énergétique  
de la Rénovation et des Actions du Tertiaire

Catégorie d'activité ^	Sous-catégorie d'activité v	Surface de plancher (en m <sup>2</sup> ) v
Logistique	Stockage à température ambiante	6400



Déduction de la consommation d'énergie liée à la zone de production (compteur et estimations)

# Laboratoires Macors

## 2. Déterminer l'année de référence

Année	Consommations kWh (A)			PCI (B)			KWh PCI (C=A*B)			Total kWh PCI (D=ΣC)
	Elec	Gaz	Fioul	Elec	Gaz	Fioul	Elec	Gaz	Fioul	
N	151280	801527	590	1	0,9	9,97	151280	721374	5882	878537
N+1	153840	742210	999	1	0,9	9,97	153840	667989	9960	831789
N+2	168935	616712	1000	1	0,9	9,97	168935	555041	9970	733946

Année	Total kWh PCI (D=ΣC)	DJU <sub>m</sub> (Département) *
N	878537	2038,95
N+1	831789	2069,25
N+2	733946	1802,65

Surface tertiaire (m<sup>2</sup>) : **6400**

Volume tertiaire (m<sup>3</sup>) : **18480**

Année de référence

Année	kWh PCI/DJU <sub>m</sub>	KWh PCI/m <sup>2</sup>	KWh PCI/m <sup>3</sup>
N	430,88	137,27	13,14
N+1	401,98	129,97	12,44
N+2	407,15	114,68	10,97

# Laboratoires Macors

## 3. Déterminer les objectifs en valeurs relatives

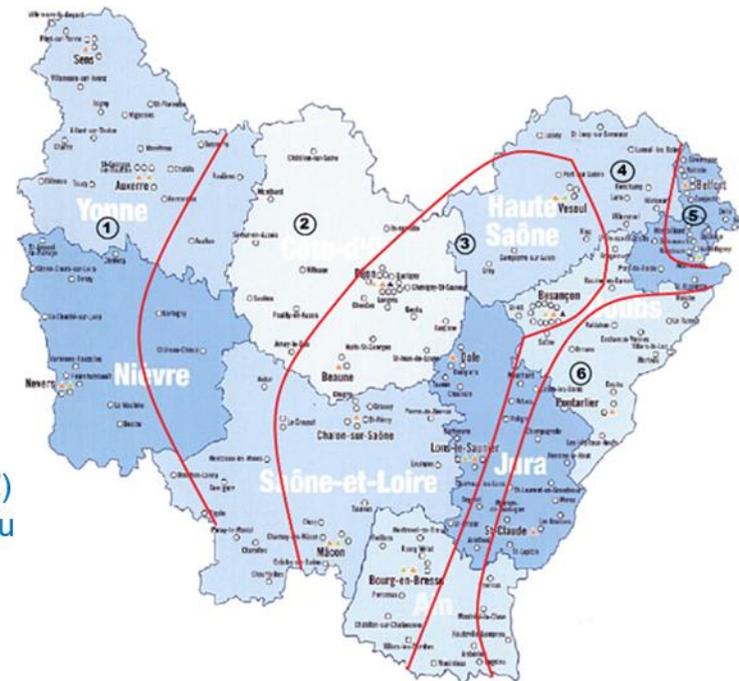
Année	KWh PCI/m <sup>2</sup>
Année référence	137,27
Crelat 2030 (1-0,4)*Créf	82,36
Crelat 2040 (1-0,5)*Créf	68,64
Crelat 2050 (1-0,6)*Créf	54,91

## 4. Déterminer les objectifs en valeurs absolues

En attente décret valeurs absolues III...

# Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

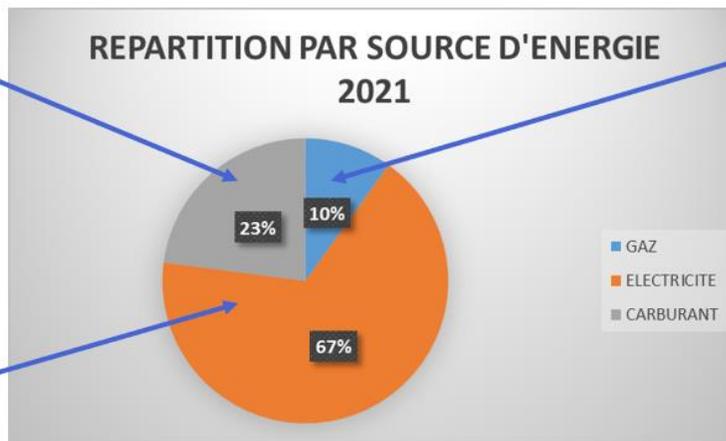
- 1835 collaborateurs, 185 sites dont 2 sites centraux
- quelques chiffres : consommation énergie, facture 2021



## Consommations énergétiques passées et actuelles

31 % I. K. (124k€)  
69 % Flotte véhicules (278k€)

43 % agences (74 k€)  
57 % services centraux



85 % agences (1003 k€)  
15 % services centraux (174 k€)

	ENERGIES	€
2021	GAZ	173 889
	ELECTRICITE	1 177 945
	CARBURANT	402 298
<b>TOTAL</b>		<b>1 754 132</b>



**Merci de votre attention**